

Commission Départementale du Statut de l'arbitrage

Liste des clubs en infraction **au 28 février 2025**

Règlement Généraux F.F.F.
Statut de l'Arbitrage
Articles 41 – 46 – 47

Liste des clubs du District de la Somme qui à la date du 28 février 2025 n'ont pas un nombre suffisant d'arbitre(s). Ces clubs seront pénalisés financièrement et sportivement en 2025/2026.

Rappel : le nombre de Mutations de base par équipe est fixé à SIX dans tous les championnats de Ligue et de District.

• Clubs en première année d'infraction

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation autorisés à participer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités (6 moins 2).

• Clubs en deuxième année d'infraction

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation autorisés à participer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de quatre unités (6 moins 4) ; ou de quatre unités si cette équipe est autorisée à utiliser 6 joueurs mutation en compétition (6 moins 4).

• Clubs en troisième année d'infraction et au-delà

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation autorisés à participer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué du nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base.

En outre, tout club figurant en 3ème année d'infraction et au-delà, dans la liste suivante, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

La **réduction du nombre de mutation (s)** ne s'applique qu'à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

La **sanction de non-accession** ne s'applique qu'à une équipe du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Cependant aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

Précisions : Les sanctions sportives (réduction du nombre de mutations) ne s'appliquent pas aux clubs dont l'équipe première est en dernière série des championnats de District et cela tant que celle-ci reste en dernière série.

FR AILLY SUR NOYE : 2^{ème} année

FC AMIENS : 2^{ème} année

US BOUILLANCOURT : 3^{ème} année

SC BOVES : 2^{ème} année

JS CAMBRON : 1^{ère} année

FC FIENVILLERS : 2^{ème} année

US LE BOISLE : 3^{ème} année

US LE CROTOY : 1^{ère} année
AS LONG : 3^{ème} année
FC MAREUIL HUCHENNEVILLE : 1^{ère} année
FC MEAULTE : 1^{ère} année
O. MONCHY LAGACHE : 2^{ème} année
AS RUE : 1^{ère} année
FC RUMIGNY : 5^{ème} année
Ent. YVRENCH GAPENNES : 6^{ème} année

* club en infraction à l'issue de la saison 2022/2023, et qui n'a été en règle que pendant une saison, il est fait application de l'article 47 alinéa 5, à savoir la reprise de la sanction financière et sportive au niveau de la dernière pénalité.

Pour l'établissement de cette liste, il a été pris en compte les arbitres reçus lors des examens de la saison 2024/2025. Ces arbitres ne seront retenus définitivement au 1^{er} juin 2025 que s'ils ont officié un minimum de 9 matches (1/2 quota).

La Commission précise que la liste des clubs en infraction à prendre en compte pour la saison actuelle (2024/2025) est celle datée du 17 juin 2024.

Il est rappelé que les arbitres doivent officier au minimum 18 fois avant le 1^{er} juin 2025 pour pouvoir couvrir, la saison suivante, leur club vis-à-vis du statut de l'arbitrage. Ce nombre est diminué de moitié pour les nouveaux arbitres formés cette saison.

La liste définitive des clubs pénalisés pour la saison 2025/2026 sera établie en juin 2025, en tenant compte notamment des arbitres n'ayant pas officié le nombre minimal de rencontres au cours de la saison.

Il appartient aux clubs de vérifier que leurs arbitres officient le nombre de matchs requis via FOOTCLUB – menu Compétitions – Arbitres désignés – Sélection du nom de l'arbitre et de la période de désignation.

Les décisions de la commission peuvent être frappées d'appel auprès de la Commission d'appel Affaires générales dans un délai de 7 jours suite à leur publication sur le site internet du district.

Note importante :

"La commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération".

Le procès-verbal de la commission départementale ne référence donc que les clubs dont l'équipe supérieure évolue en championnat de district. Les clubs de ligue éventuellement en infraction apparaissent dans le procès-verbal de la commission régionale.

Pour information :

Mouvements d'arbitres (clubs de district) depuis le 27 septembre 2024

Départs

Démission :

COSSIN Gérard (FC Poix BC)

DELANNOY Stanley (FC Mareuil Huchenneville)

DOUCHET Romain (AAE Chaulnes)

Arbitres en congés pour raisons personnelles (ne couvriront pas le club) :

BONTEMPS Arthur (AS Picquigny)
CAMIER Laurent (QCL Sud amiénois)
CUVILLIER Dominique (AS Hautvillers Ouville)
DELORME Julien (ES Estrées Mons)
DESIRE Teddy (US Lignieres Chatelain)
EVRARD Corentin (FC Saint Valery)

Radiations au 31/03/2025 pour non-renouvellement de licence :

AUBOURG Benoit (FC Pont de Metz)
BERREKIA Mansour (Amiens FC)
BLIN Flavie (FR Ailly/Noye)
BOUZARD Martine (US Bethencourt)
COURMONT Chloé (AS Cerisy)
CUISET Laurent (AS Glisy)
DEVOS Matthieu (ASL Saveuse)
DEWIDHEM Baptiste (US Vron)
EL BOUZIANI Sofian (ASL Saveuse)
EL MOUTARAJI Amine (ES Cagny)
FLICOURT Benjamin (AS Querrieu)
GRUMETZ Martin (indépendant)
HUPPY Wendy (RC Salouel Saleux)
LAMY Tony (FC Poix BC)
LAUWERIER Séverine (US Ham)
LE BEL Brian (CAFC Peronne)
LE GOFF Jeremy (Indépendant)
LETULLE Gaelle (Ol. Monchy)
NIARQUIN Anaïs (SC Moreuil)
OGE Jeremy (SC Flixecourt)
PIGNON Arthur (FC Ailly sur Somme)
UVATI Steffen (Av. Cardonnette)
VANTROYS Lucile (US Rosieres)

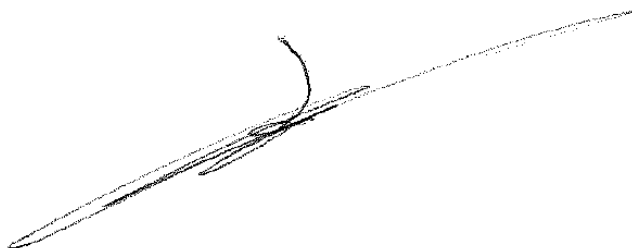
Arrivées

Réussite à l'examen d'arbitre stagiaire de district (arbitres appartenant à un club de district) :

BACQUET Quentin (AS Gapennes)
BASCOP Matthieu (US Abbeville)
BINET Vincent (A.S Vismes-Maisnieres)
BOCQUET Maxence (O. Molliennois)
BOCQUET Noa (CS Amiens Montieres Etouvie)
BORGES Joey (AS Talmas Picardie Fienvillers)
BOUCHER Paul (US Friville Escarbotin)
BOURBIER Sullivan (US Marcheipot)
BRUYERE David (USC. Moislains F.)
CAVILLON Florian (SC Moreuil)
COLPAERT Matthieu (SC Fouilloy)

DAUPHIN JACQUIN Guilhem (US Corbie)
DE GRES Jason (US Ham)
DEMAY Pauline (SC Templiers Oisemont)
DERCOURT Antoine (FC Centulois 1924)
DIBONNET Baptiste (FC La Montoye)
DUCHOSSOIS Evann (AS Glisy)
EZZARRARI Mohamed (Amiens RIF)
FORMENTEL Mehdi (Peronne Futsal Club)
FETRE DUVAL Kevin (A. Longpre Long Conde)
HAMIMID Mehdi (AV. Novion En Ponthieu)
LASSECHERE Florian (US Abbeville)
LEROY Julien (ES Cagny)
LETIERCE Charles (FC La Montoye)
LONGUEPEE Ludovic (SC Harbonnieres)
MARQUIS Pierre (AS Talmas Picardie Fienvillers)
MOREL Gabin (ES Harondel)
NIARQUIN Thibaut (US Marcelcave)
PIERRE LOUIS Benjamin (SC Templiers Oisemont)
QUENNEHEN Clement (ES Deux Vallées)
RAVIER ZDUNEK Elias (O. Amiens)
ROBILLARD Charles Edward (O. Amiens)
SCHULER Steven (O. Le Hamel)
SEIGNEUR Nolan (US Vron)
SENS Noé (US Roisel)
SUIVENG Louis (ES Licourt)
THOQUENNE Florian (ES Licourt)
VAQUEZ Nathan (F. Dreuillois)
VIVOT DAVID Mathys (SC Flixecourt)

Le Président, M. THUILLIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

Le Secrétaire, JC FAVEREAUX

A handwritten signature in purple ink, featuring a complex, swirling design with multiple loops and a long, sweeping tail that extends to the right.